

Sarah Parent accompagne les agriculteurs bas-alpins pour déposer leur dossier de demande d'aide afin que ceux-ci puissent le faire au plus vite.

Les enveloppes fermées obligent les **demandeurs à être très réactifs**

La spécificité du plan de relance est qu'il est multifilières et que tous les agriculteurs peuvent y trouver leur compte. Cependant il faut bien prendre en compte le fait qu'il s'agit d'enveloppes fermées et que celles-ci risquent d'être épuisées bien avant la fin officielle du plan de relance en décembre 2022.

« Il faut être très réactifs et agir rapidement car les enveloppes ne seront pas extensibles, explique Sarah Parent, conseillère au sein de la chambre d'agriculture 04. Mais la bonne nouvelle, c'est que ce sont des dossiers très simples et faciles à remplir. » Les agriculteurs peuvent déposer un dossier dans chaque thématique en notant bien qu'il ne s'agit que d'une aide matérielle concernant du matériel neuf.

La chambre d'agriculture se fait le relais de l'État car elle est au plus près du terrain c'est pourquoi elle propose un accompagnement au montage et au dépôt du dossier sur rendez-vous pour un forfait de 70 € HT de l'heure. Sachant que ce dépôt est très rapide à faire puisqu'il faut compter ½ heure à une heure maximum.



Sarah Parent et les autres conseillers de la chambre d'agriculture peuvent accompagner les agriculteurs et répondre à toutes leurs questions.

Des délais incertains

Pour déposer leur demande les agriculteurs doivent fournir un seul devis pour chaque matériel avec l'intitulé exact qui est mentionné dans la liste fournie l'État qu'il peut retrouver sur le site des chambres ou qui est envoyée sur simple demande. Par ailleurs, il lui faudra ses statuts ainsi que la date exacte de création de son activité.

« Avant le dépôt des dossiers nous sommes à la disposition des demandeurs pour répondre à toutes leurs questions pour que le moment venu nous puissions faire le dépôt sans encombre, précise Sarah Parent. Même s'il se fait simplement par Internet beaucoup choisissent de se faire aider car ils ne sont pas familiarisés avec l'outil ou pas à l'aise avec

l'informatique. D'autres veulent juste être sûrs que ce sera bien fait rapidement et ne veulent pas s'embêter, ça les rassure. »

Sarah Parent souhaite aussi attirer l'attention sur un aspect de ce plan de relance qui pourrait pénaliser certains agriculteurs et qu'ils doivent prendre en compte.

« Nous ne savons pas quand les aides seront versées, nous n'avons aucune idée des délais, ajoute-t-elle. Les personnes éligibles recevront un accusé de réception valant autorisation d'achat mais après le déblocage des fonds pourrait prendre du temps. Ce plan de relance est un beaucoup de pouce pour ceux qui avaient déjà pris la décision d'investir et, ceux-là, ont tout intérêt à y aller pour concrétiser

leurs investissements mais pour les autres il faut être prudent car nous ne savons pas encore combien de dossiers seront finalement retenus. »

Les demandeurs peuvent espérer obtenir de 20 à 40 % d'aides selon la thématique choisie avec un maximum de 40 000 € pour les

exploitations classiques et 150 000 € pour les Cuma sachant que le montant minimum d'investissement est de 1 000 € pour les protéines et de 2 000 € en agroéquipements.

« Plusieurs points sont à retenir, souligne Sarah Parent, contraire-

ment à d'autres aides il n'y pas de transparence dans les Gaec, c'est-à-dire que l'on ne peut pas toucher plusieurs fois l'aide en fonction du nombre de membres. Il existe aussi une bonification de 10 % pour les JA et les nouveaux installés. »